



chute sur le parking avec mon caddie à cause d'un nid de poule

Par **GILBERT 30**, le **01/02/2022 à 09:14**

Bonjour, J'ai lourdement chuté sur mon épaule gauche et mon genoux droit sur le parking d'un super marché, mon caddie étant littéralement "tombé" dans nid de poule. L'échographie qui a suivi a diagnostiqué pour mon épaule gauche une "tendinopathie aiguë du supra-épineux associé à une fissure profonde antérieure de 5 mm". Quant à l'arthroscanner pour la même cause, "une fissure transfixiante des fibres antérieures du tendon supraépineux mesurée à 10 mm dans le plan sagittal et 12 mm dans le plan coronal". Je vais terminer fin février mes trentes séances de kiné sans aucun résultat majeur. Je me trouve aujourd'hui encore dans l'impossibilité de soulever normalement mon bras gauche. Mon assureur dans le cadre de la multirisque habitation suit ce dossier. L'assureur de l'enseigne vient de me verser une provision de 2.000 pour les éventuelles indemnités. Attendant les résultats de la contre-expertise médicale je ne sais quand ? Mon médecin traitant vient de m'établir un certificat, je cite : GS ne peut actuellement pas être considéré comme stabilisé des lésions de l'accident du 30 08 2021.

Autre problème dans le cadre de mon habitat. Je ne peux plus soulever la porte de mon garage et doit remplacer d'urgence celle-ci par une porte de garage enroulable avec manoeuvre électrique. Le devis est de 2.315,00 euros. Silence radio de la part de mes assureurs.

ET LA QUESTION : quelles sont mes droits pour imposer cette opération.

Merci de vos bons avis

cordialement

Anonymisation par modération